

E FOOT 38

PV N° 321



du jeudi 8 décembre 2016



SAISON 2016-2017

Journal officiel du District de l'Isère de Football



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

Table des Matières

Cette Semaine :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION D'APPEL	6
COMMISSION DES ARBITRES	8
COMMISSION DELEGATIONS.....	11
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION ..	14
COMMISSION FOOT ENTREPRISE.....	15
COMMISSION FEMININES	16
COMMISSION FUTSAL	17
COMMISSION DES REGLEMENTS.....	19
COMMISSION SPORTIVE	21
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS	23
COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE....	24
COMMISSION TECHNIQUE	25

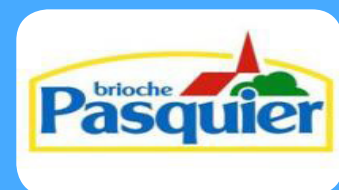
COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr



APPEL	04 76 26 87 72
ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

NOS PARTENAIRES



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 6 DECEMBRE 2016

FMI

Communication bonnes pratiques préparations / synchronisation



Elle rappelle les bonnes pratiques concernant les préparations / synchronisations dans le cadre de la FMI.

Communication FMI

Rappel :

L'équipe recevante est en charge de la FMI à c'est la seule qui doit réaliser des synchronisations. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.

Préparations

EQUIPE RECEVANTE & VISITEUSE

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) ce qui permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des synchronisations inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

Synchronisation

UNIQUEMENT L'EQUIPE RECEVANTE

Une seule synchronisation est nécessaire permettant de récupérer les données du match (équipe-type recevant & visiteur inclus). Elle doit être faite :

- A partir de 24h avant le match et jusqu'au plus près du match

Cette **nouvelle préconisation** descend de la FFF et permet de limiter le nombre de synchronisation qui sont faites auprès du serveur fédéral et donc de limiter l'encombrement des tuyaux et de limiter les temps de synchronisation.

Le guide utilisateur notifie cette possibilité mais jamais il n'a été dit par les instances supérieures qu'il fallait donner une priorité à ce fonctionnement, aujourd'hui ça le devient.

Effectivement si les personnes qui font les compositions d'équipe ont un pc c'est une solution à adopter et la synchronisation du club recevant sur la tablette utilisée lors du match sera suffisante pour faire descendre les infos.

Par contre il semble **important de maintenir la synchronisation**, comme nous l'avons indiqué dans toutes nos formations, **au plus tard le matin du match avant 9h30.**



PV N° 321 JEUDI 8 DECEMBRE 2016

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

CAISSE DE PEREQUATION

FRAIS D'ARBITRAGE

Cette saison la caisse de péréquation pour les frais d'arbitrage va de l'**Excellence à la 3° Division**. Cela signifie que dans ces catégories vous n'avez plus besoin de payer les arbitres directement au match.

Par contre pour la catégorie de la **4° Division, les féminines, les jeunes, le futsal, le foot entreprise et les Coupes, sauf les finales**, les arbitres devront être payés au match moitié moitié par les 2 clubs.

TRESORERIE
RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION –DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

FORFAIT JOURNEE
Du 18 Octobre 2016
Amende 32 €

MISTRAL SA8

FORFAIT JOURNEE
Du 3-4 Décembre 2016
Amende 32 €

CESSIEU 4D

ESTRABLIN 4D

MOIRANS U17

CEA VET

VILLEFONTAINE FEM

VERSOUD U13

GONCELIN U13

FORFAIT GENERAL U17
Du 3 Décembre 2016
Amende 68 €

NORD DAUPHINE U17

RESULTAT INTERNET NON SAISI
Du 3-4 Décembre 2016
Amende 11 €

DOLOMIEU U15A8

VILLENEUVE U15

ASCOL U13

FROGES 4D

FM NON RETOURNEE
Du 26-27 Novembre 2016
Amende 75 €

PAYS ALLEVARD 4D

PIERRE CHATEL 4D

BOSS 4D

FLACHERES 4D

ROCHETOIRIN 4D

VEZERONCE HUERT FEM

CHABONS U17

GR ISERE RHODANIENNE U17

CVL 38 U15

MOS 3 RIVIERES U13

BOURGOIN FC U13

SEYSSINS U13

BAJATIERE U13

GRENOBLE FOOT 38 U13

ECHIROLLES U13

FM INCOMPLETE
DEFI JONGLAGE
Amende 25 €

GPT SUD DAUPHINE

VINAY

ECHIROLLES (x2)

IZEAUX

FM NON RETOURNEE
DEFI JONGLAGE
Amende 50 €

BELLEDONNE GRESIV

BOURG D'OISANS

LE MOTTIER

ASCOL 38

CHARVIEU

BOURGOIN ASP

VAREZE

VALLEE HIEN

GRESIVAUDAN

MARTINEROIS (x2)

JARRIE CHAMP

IZEAUX

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE NON
RETOURNEE
Amende 75 €
Du 3 Décembre 2016

FC2A EXC

TOUR ST CLAIR U17PE

Du 4 Décembre 2016

CESSIEU 2D

VILLENEUVE 3D



PV N° 321 JEUDI 8 DECEMBRE 2016

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : FARKAS L. – RENAUD M. – GIROUD M. – GIROUD R. – PARVEDY T. – BRIOUA N. – GENDARMERIE – VIZILLE – VALLEE GRESSE – FARKAS L. – VERSAU – VELOSO J. – NDAO PAPE MOR – GPT FURE ISERE – GIERES – GPT SUD DAUPHINE – MANIVAL – DJEGHDIR M. – PLATEL Y. – PAPE MOR NDAO – HAMILA S. – BRAHIM AKHARRAZ – UNIFOOT – GUEDOUAR R. – FROGES – BERRABHA A. – MARTORANA M. – CHATTE – PEREIRA E.

APPEL : CROLLES (2) – BOURG D'OISANS (2) – VERSAU – MANIVAL.

REGLEMENTS : CROLLES – FCBNI – ST SIMEON BRESSIEUX – FROGES – CAPIZZI F. – RIAD NASRI

COMMISSION D'APPEL

Tél : 04 76 26 87 72

Mardi à partir de 16 H

REUNION DU MARDI 06/12/2016

CONVOCATIONS

Président : M. VACHETTA.

Présents : Mrs. G. DENECHERE, G. BISERTA, V. SCARPA, L. JANICK, R. NODAM, Y. DUTCKOSWKI.

DOSSIER N°18 2016-2017 :

Appel du club du VER SAU contre la décision de la commission de discipline parue le 01/12/2016, PV N° 320.

Match: AS VER SAU /FC VAREZE – SENIORS – EXCELLENCE – MATCH DU 20/11/2016.

L'audition aura lieu le Mardi 13/12/2016 à 19h45.

Les personnes convoquées le seront par un courrier envoyé au président du club et aux personnes concernées.

APPEL REGLEMENTAIRE

AUDITION DU MARDI 06/12/2016

RELEVÉ DE DECISION

Composition de la commission d'appel du district

Président : M. VACHETTA

Présents ; G. DENECHERE (Secrétaire) V. SCARPA, G. BISERTA, L. JANICK, R. NODAM, Y. DUTCKOSWKI.

DOSSIER N° 15: Appel du club des TURCS DE GRENOBLE de la décision de la Commission des règlements prise en sa séance du 17/11/2016, parue le 19/11/2016 ayant déclaré : **résultat homologué suivant le score acquis sur le terrain au moment de l'arrêt de la rencontre.**

Match : MANIVAL 3 / TURCS GRENOBLE – SENIORS – 3^{ème} DIVISION – POULE B – MATCH DU 12/11/2016

Confirme la décision de la commission des règlements dans toutes ses dispositions.

Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F. la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue Rhône Alpes, dans un délai de 10 jours suivant les modalités des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

RELEVÉ DE DECISION

Composition de la commission d'appel du district :

Président : M. VACHETTA

Présents : G. DENECHERE (Secrétaire) V. SCARPA, G. BISERTA, L. JANICK, R. NODAM, Y. DUTCKOSWKI.

DOSSIER N° 16: Appel du club du Canton de VINAY de la décision de la Commission des règlements prise en sa séance du 26/11/2016, parue le 28/11/2016 ayant déclaré : **Match à jouer à une date fixée par la commission sportive.**

Match : VINAY / MANIVAL - U17- PROMOTION D'EXCELLENCE - POULE A – du 19/11/2016.

Infirmes la décision de la commission des règlements, donne match perdu par forfait au club de Manival.

Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F. la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue Rhône Alpes, dans un délai de 10 jours suivant les modalités des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

APPEL REGLEMENTAIRE

AUDITION DU MARDI 29/ 11 / 2016

NOTIFICATION DE DECISION

DOSSIER N°14 : Appel du club de PONT DE CLAIX de la décision de la Commission des règlements prise en sa séance du 02/11/2016, parue le 04/11/2016 ayant déclaré le joueur CAMASSA Enzo non qualifié à la date de la rencontre.

Match : PONT DE CLAIX / ABBAYE – U19 – 1^{ère} DIVISION – POULE A – MATCH DU 22/10/2016.

Composition de la Commission d'Appel du District :

Président : M. VACHETTA.

Présents : A. SECCO (Secrétaire), V. SCARPA, G. BISERTA, L. JANICK.

En présence de :

- M.VITALE Sébastien, Président du club requérant.
- MME. VITALE Laurence, secrétaire du club requérant.
- M. BOULORD Jean-Marc, président de la Commission des règlements.

Après rappel des faits et de la procédure, l'appelant ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition.

Les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

– Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF ;

Qu'il est recevable ;

– Considérant que le club de PONT DE CLAIX interjette appel de la décision de la Commission des règlements prise en sa séance du 02/11/2016, parue le 04/11/2016 ayant déclaré le joueur CAMASSA Enzo non qualifié à la date de la rencontre.

Par ce motif la CR donne match perdu par pénalité avec (zéro) point, (zéro) but au club de PONT DE CLAIX.

Le club de PONT DE CLAIX est amendé de la somme de 30€ pour avoir fait jouer un joueur non qualifié à la date de la rencontre.



PV N° 321 JEUDI 8 DECEMBRE 2016

- Considérant les explications fournies par les dirigeants du club de PONT DE CLAIX.
- Considérant que les dirigeants du club de PONT DE CLAIX ne fuient pas leur responsabilité, mais demande l'indulgence de la commission d'appel.
- Considérant qu'une première demande de licence du joueur CAMASSA Enzo a été saisie sur FOOT CLUBS par le secrétariat du club le 26/09/2016.
- Considérant que le service licences de la Ligue Auvergne Rhône Alpes a refusé la demande et prévenu le club par mail, dans la case assurance le prénom du joueur étant différent de celui de la demande de licence et du certificat médical.
- Considérant que le service licences de la Ligue Auvergne Rhône Alpes a refusé le deuxième et le troisième envoi, le club ayant renvoyé le même document.
- Considérant que le quatrième envoi reçu par le service licences de la Ligue avec les bons éléments a permis, l'enregistrement de cette licence le 03/11/2016 avec une qualification le 08/11/2016.
- Considérant que la demande de licence est antérieure à la date de la rencontre.
- Considérant que la qualification du joueur est postérieure à la date de la rencontre.
- Considérant que si la commission d'appel est indulgente sur les demandes de licences, les dates de qualification du ou des joueurs, elle ne respectera pas les règlements généraux édictée par la ligue Auvergne Rhône Alpes, elle mettra en péril tout le travail effectué par la commission des règlements sur le contrôle des licences.

Par ces motifs :

Confirme la décision de la commission des règlements dans toutes ses dispositions.

Les frais de dossier de la commission d'appel sont à la charge du club de Pont De Claix.

Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F. la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue Rhône Alpes, dans un délai de 10 jours suivant les modalités des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

Le Président
VACHETTA Michel

Le Secrétaire
DENECHERE Gilles

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du Mardi 06 Décembre 2016

Président : A. SERVE
CTDA : N. BROTONS
Présents : J.M KODJADJANIAN, J VELOSO, J SABATINO, J CHARLES

DEVENEZ ARBITRE ! Prochaine Formation Initiale en Arbitrage :

Dates : Dimanches 8, 15 et 22 janvier 2017 (3 journées complètes obligatoires)

Lieu : NIVOLAS STADE

Infos et documents sur le site du DIF, rubrique Arbitrage – Formations.

À l'attention des arbitres du district :

La commission demande impérativement à tous nos arbitres de vérifier que l'éducateur porté sur la FMI est bien celui qui est présent pendant la rencontre sur le banc de touche.

Merci à vous.

Pdt CDA / A.SERVE

NOTE AUX CLUBS : Aucun arbitre ne peut prétendre à un défraiement s'il n'a pas été officiellement désigné par la CDA.

RAPPORTS D'ARBITRAGE

Il est rappelé aux arbitres que toute exclusion ou incident, doit donner lieu à l'envoi d'un rapport circonstancié (même lors de l'utilisation de la tablette FMI).

Le modèle de rapport est téléchargeable sur le site du DIF (un document d'aide vous est également mis à disposition) : rubrique Arbitrage > Documents > Rapports disciplinaires d'arbitrage : <http://isere.fff.fr/cg/8602/www/arbitrage/documents/2157203.shtml>

Les rapports doivent impérativement être envoyés à l'adresse mail suivante : discipline@isere.fff.fr

Tout rapport non envoyé entraînera les sanctions prévues aux articles 29-4 et 52 du Règlement Intérieur de la Commission des Arbitres.

FRAIS D'ARBITRAGE

La CDA rappelle aux arbitres que les notes de frais d'arbitrage sont désormais à imprimer sur le site du DIF : rubrique Arbitrage > Documents > Frais d'arbitrage. Lors de la préparation de vos sacs d'arbitre, pensez bien à prendre des notes de frais.

Il n'y a plus de livrets verts à retirer au District pour les notes de frais d'arbitrage. Les arbitres qui ont encore des carnets verts peuvent toujours s'en servir. Les clubs ont pour consigne de ne pas régler les arbitres qui utiliseraient une fiche de frais qui n'est pas établie sur le carnet vert ou sur la note de frais officielle à imprimer sur le site.

Nouveau Règlement Intérieur CDA 2016/2017 :

Le nouveau Règlement Intérieur de la CDA est en ligne sur le site du District. Il est fortement conseillé aux arbitres d'en prendre connaissance.

Nouveau Livre des Lois du Jeu 2016/2017 :

Les nouveaux livres des Lois du Jeu 2016/2017 « Le football et ses règles » sont disponibles au District. Prix 28 Euros. (Prendre contact avec le CTDA)

Fiches de Renseignements :

Les fiches de renseignements arbitre pour la saison 2016/2017 sont à remplir en ligne sur le site du District (rubrique Arbitrage, Documents, Dossier Arbitre 2016/2017).

COMMISSION MEDICALE et COMMISSION des ARBITRES

Dossiers médicaux des arbitres : Message à destination des arbitres qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur **visite médicale**.

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2016/2017.

Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier.

De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

* Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite



PV N° 321 JEUDI 8 DECEMBRE 2016

précédente.

* Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.

Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.

Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)

CONTACTS COMMISSION :

Président :

André SERVE Port. : 06 82 75 50 07 / Tél. Dom. : 04 74 86 16 63 – Mail : andre.serve@free.fr

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :

Nicolas BROTONS Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : nicolas.brotons@isere.fff.fr

Le numéro du CTDA n'est pas joignable le week-end (hormis lors des formations qui sont organisées le week-end)

Désignateur arbitres adultes :

Albert BROUTY Port. District : 06 17 14 62 03 / Port. : 06 31 79 46 91 Mail : albertbrouty@aol.com

Désignateur jeunes arbitres :

Eric FIARD Port. District : 06 46 41 36 44 / Port. : 06 70 29 68 27 / Mail : veyet.fiard@yahoo.fr

Désignateur Observateurs :

Jean-Marie KODJADJANIAN Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : jmarie.kodja@yahoo.fr

Désignateur Futsal et Foot Entreprises :

Fernand RODRIGUES Port. District : 07 85 98 74 44 / Port. : 06 16 33 38 84 – Mail : fernandrodrigues21@gmail.com

Correspondant Trésorerie : José VELOSO Port. : 07 87 55 57 16 – Mail : jose-veloso@wanadoo.fr

Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE
KRISTO Dimitri (CDA) : 06 37 97 88 14

Secteur NORD-ISERE
MORE Stéphane (CDA) : 06 84 05 53 97

Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN
BROUTY Albert (CDA) : 06 31 79 46 91

Secteur BIEVRE-VALLOIRE
SERVE André (CDA) : 06 82 75 50 07

COURRIERS

Courriers divers :

FFF.FOOT 2000 : Indisponibilités diverses
Commission de Discipline : fiches navette, pris note.

COURRIERS CLUBS

ASCOL 38 : Lu et noté le responsable des désignations concernées regarde le problème.
FC CHIRENS : Remerciements pour l'arbitrage.
ST PAUL DE VARCES : suivant disponibilité de la CDA.
AS ST ETIENNE DE CROSSEY : suivant disponibilité de la CDA.
AM LAIQUE ST MAURICE L'EXIL : votre courrier ne comporte pas de motifs valables, par rapport au règlement intérieur de la CDA, pour prendre en compte les récusations des arbitres concernés.

COURRIERS Arbitres :

Mr LEVYN Didier : lu et noté
Mr MAURIES Pierre : lu et noté.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 06 DECEMBRE 2016

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06.33.54.57.25
PRESENTS : BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC, DENECHERE Gilles

Permanence Commission : **04.76.26.87.75** : tous les mardis de 16h à 20h00
Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :
E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier en entête du Club**.
Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande doit être faite dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués 2016-2017.



PV N° 321 JEUDI 8 DECEMBRE 2016

Communication pour les délégués :

Les délégués qui sont en Excellence et Promotion d'Excellence doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions.

Courriers :

Rapports reçus: Mrs : BENZEGHIBA Tofik, MORE Claude, GUEDOUAR Ridha, REMLI Amar, COTTIER Raphael, DUTCKOWSKI Yoan, BUOSI Bernard

Rapports en attente de réception : CICERON

Indisponibilités :

ZINE AHMED HEZAM	du	28/11/2016	au	26/12/2016
BUOSI Bernard	du	09/12/2016 17/12/2016	au	12/12/2016 17/12/2016
COTTIER Raphael	du	11/12/2016	au	11/12/2016

RECTIFICATIF DE DESIGNATIONS:

Samedi 03 Décembre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U17 Promotion Excellence	MANIVAL (2)	CROLLES (2)	CICERON Fabien	Frais aux 2 clubs
Séniors Excellence	FC2A	VER SAU	RELM I Amar	Caisse de Péréquation

DESIGNATIONS :

Samedi 10 Décembre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Sénior Excellence	EYBENS	VER SAU	STAES Estelle	Caisse de Péréquation
Sénior Excellence	CREYS MORESTEL	MARTINEROIS	BOULORD Jean-Marc	Caisse de Péréquation
U19 Excellence	RACHAIS	LA COTE SAINT ANDRE	BALDINO Cataldo	Frais au Club de La Côte saint André
U19 Promotion Excellence	MISTRAL	VALLEE DU GUIERS	BLANCHEFLEUR Bernard	Frais au Club de la Vallée du Guiers
U19 1 ^{er} Division Poule C	LAUZES	FOUR	CICERON Fabien	Frais aux 2 Clubs
U17 Excellence	CROLLES	BOURGOIN 2	REMLI Amar	Frais au Club de Crolles

Dimanche 11 Décembre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
1 ^{er} Division poule C	FORMAFOOT B.V.	MOS 3R (3)	BECHET Patrice	Caisse de Péréquation
1 ^{er} Division Poule A	TULLINS	UO PORTUGAL	BENZEGHIBA Tofik	Caisse de Péréquation
Sénior Promotion Excellence Poule A	ISLE D ABEAU	VOREPPE	MORE Claude	Caisse de Péréquation

Samedi 17 décembre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Coupe U 19	JARRIE CHAMP	MISTRAL	DUTCKOWSKI Yoan	Frais aux 2 clubs
Coupe U 17	PONT DE CLAIX	GIERES	GUEDOUAR Ridha	Frais au club de Gières
U19_EXCELLENCE	EYBENS 2	LA MURETTE	BOULORD Jean-Marc	Frais au club de La Murette
U19_EXCELLENCE	MANIVAL	LA COTE ST ANDRE	RELMi Amar	Frais au club de La Cote Saint André
Coupe U 17	La SURE	RIVES	COTTIER Raphaël	Frais aux 2 Clubs
Coupe U 17	Groupement Sud Dauphiné	CROLLES	CATALDO Baldino	Frais aux 2 Clubs

Dimanche 18 décembre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Féminines à 11 EX	Voiron-Moirans	ASF Bourbre	CICERON Fabien	Frais aux 2 clubs
EXCELLENCE	FC 2A	ST MAURICE EXIL	BENZEGHIBA Tofik	Caisse de péréquation

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Réunion Commission du 06 Décembre 2016

Présents : MALLET, GIROUD-GARAMPON, BERT, MONTMAYEUR, PICOT

COURRIERS

Rapports délégués officiels : Remli, Cottier matches des 3 et 4 décembre

La Sure : courrier lu, en attente de renseignements complémentaires

BONUS-MALUS

Arrêté au PV 320 est sur le site pour toutes les catégories.

Seyssinet : rectifications effectuées.

RECIDIVE CLUBS

Tableau à jour au pv 319 est sur le site du district.

Les clubs ont reçu l'information par courrier postal et sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

DELEGUES CLUB

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous transmettrons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucun envoi partiel ne sera effectué. Les vignettes sont envoyées au président du club

Clubs n'ayant pas envoyé de liste : Fc2a, Rachais, , St Cassien, Virieu, Grésivaudan, Ascol, Ruy Montceau, Beaurepaire, Passins, Rochetoirin, Turcs de Moirans, Usvo, Batie Divisin, Bourbre, Cremieu, Les Avenières, Vallée Bleue, Beaucroissant, Bizonnes, Le Mottier, Turquoise, Bourg d'oisans, Froges, Fontaine, Brezins, Faramans.

Listes transmises semaine 48 : Turcs de Grenoble, Le Bouchage, GF 38, Nivolas

Listes en attente : St Geoire en Valdaine, Turcs de la Verpillère, Cassolard Passageois, Pontcharra, Asp Bourgoin, Voiron-Moirans, Faramans

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des règlements du district.

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 06 DECEMBRE 2016

Présents : Xavier ROCHETTE, Farid EL MASSOUDI, Patrick MONIER.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise : foot-entreprise@isere.fff.fr

62. CD Varcès vs ASPTT 4 SFI : noté report du match du 08/12/2016 au 15/12/2016. Accord CFE.

COORDONNEES

Arbitres : site du district : Arbitrage / Documents / Coordonnées Arbitres / Coordonnées Arbitres.pdf

Correspondants équipes Foot Entreprise : site du district : Documents / Foot Entreprise – Liste des correspondants (format pdf).

RAPPEL SECRETARIAT – FEUILLES DE MATCH

Les Feuilles de Match sont à imprimer sur Footclubs par le club recevant (Compétitions / Editions et extractions / Rencontres / <Poule à sélectionner> / Feuille de match 1 exemplaire PDF / puis Travaux demandés). **Important**, en cas d'utilisation d'une feuille de match vierge, remplir impérativement : n° du match (facultatif si toutes les autres informations renseignées), compétition (Foot Entreprise), journée (ou tour si coupe), poule, date et heure du match et noms complets des équipes.

RAPPEL – SAISIE RESULTATS

Les Résultats sont à saisir sur Footclubs par le club recevant.

CHAMPIONNAT, FOOT A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J04, modification date. ASPTT 4 SFI – CD Varcès.

Jeudi 15/12/2016, 20h00. Montbonnot.

COUPE FOOT ENTREPRISE, FOOT A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Poule A, T02. ASPTT 1 La Poste – CEA1 ST.

Lundi 12/12/2016, 20h00. Espagnac.

Poule A, T02. Air Liquide – ASPTT 4 SFI.

Lundi 12/12/2016, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

Poule A, T02. ASPTT 2 ST – Belledonne.

Lundi 12/12/2016, 20h00. Montbonnot.

Poule A, T01. ASPTT 4 SFI – Belledonne.

Lundi 19/12/2016, 20h00. Montbonnot.

Poule B, T03. CD Varcès – CEA 2 Grenoble

Lundi 12/12/2016, 20h45. Stade de la Tour, Saint-Quentin sur Isère.

Poule B, T03. Les Anciens de l'ACREE – ASPTT 3 Sifac

Lundi 12/12/2016, 20h00. Pablo Picasso, Echirrolles.

Poule B, T03. Exempt : GSE.

COUPE FOOT ENTREPRISE, FOOT A 8

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Poule A, T02. CEA 3 Grenoble – Métropolitains 1.

Lundi 12/12/2016, 20h00. Bachelard.

Poule B, T02. Energie Sports 1 – Métropolitains 2.

Lundi 12/12/2016, 20h45. Les Ruires, Eybens.



COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 6 décembre 2016

Présent(e)s: A. Brault, J. Issartel

Excusé : T. Truwant

NOUVELLE MESSAGERIE

Depuis le 26 Octobre la commission féminine a une boîte mail officielle: feminines@isere.fff.fr

Tous les courriers sont à envoyer à la commission féminine : **merci de ne pas mettre inutilement la commission sportive en copie.**

RAPPEL

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF** (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

COURRIERS :

MARTINEROIS, VALLEE DU GUIERS, VAREZE, CROLLES, HAUTE TARENTEISE, VER SAU, ECHIROLLES SURIEUX

DEROGATION U 16F / U17F pour jouer en seniors (compétitions district)

La demande de dérogation concernant la possibilité d'utiliser 1 U 16 F et 2 U17 F a été validée par le comité directeur de la ligue (uniquement pour jouer en équipe 1^e)

FINALE CHALLENGE FESTIVAL U 13

Les clubs pourront engager une équipe composée de U13F et de U12F (avec possibilité de faire jouer U11F) pour disputer la finale départementale du CHALLENGE FESTIVAL U 13F qui aura lieu le 1 avril 2017. La commission se tient à la disposition de tous les clubs pour toutes précisions.

CHAMPIONNAT A 11

EXCELLENCE

Journée 4 du 11/12/2016

HAUTE TARENTEISE – VER SAU 12 H 30 stade Gros Murger à AIME

CHAMPIONNAT SENIORS A 8

Promotion poule B

Journée 4 du 11/12/2016

LA BATIE MONTGASCON – COLLINES match inversé se jouera à Primarette le 11/12/2016 stade Petrequin à 10 h00

Courrier

VEZERONCE HUERT : la dérogation validée par le comité directeur précise que les U16 F et U17 F sont autorisées à jouer en seniors (uniquement en équipe première) à condition de valider le surclassement chez un médecin fédéral.

CHAMPIONNAT U 18 F

Promotion poule A

Journée 4 du 10/12/2016

CLAIX - RACHAIS reporté à une date ultérieure

Promotion poule B

Journée 3 du 03 12 2016

MARTINEROIS – VALLEE DU GUIERS reporté au 17/12/2016

COUPE U 18 F

1° tour du 12 novembre 2016

La rencontre NORD DAUPHINE – GPT SUD DAUPHINE se déroulera le samedi 17 Décembre 2016

Cette saison la coupe se fera selon la formule échiquier

IMPORTANT : en cas d'intempéries, les matchs doivent être inversés sous peine de match perdu.

COUPE SENIORS F A 8 ISERE ET AMITIE

Un tour de cadrage se déroulera le 18 Décembre 2016

COUPE U15F

Courrier : ECHIROLLES SURIEUX

Inscription en coupe U 15 F

COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

REUNION DU MARDI 06/12/2016

Présent(e)s : LOUIS J, CARRETERO C, MUFFAT-JOLY M.J

La Commission Futsal rappelle aux clubs
qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous



Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

COURRIERS :

A.J.F.Chasse sur Rhône : la Commission Futsal refuse le report du match d'excellence : Mistral Grenoble / A.J.F.Chasse sur Rhône car le délai de demande de report est trop tardif, demande faite le 30/11/2016 pour la



PV N° 321 JEUDI 8 DECEMBRE 2016

rencontre prévue le 09/12/2016. Le délai est de 15 JOURS MINIMUM pour nous adresser une demande officielle de report comme spécifié en début de saison et accepté par les clubs.

Vie et Partage : La catégorie U15 Féminine n'est pas inscrite à la Coupe Départementale Futsal.

Vie et Partage : report de la rencontre Vie et partage 2 / A.J.F.Chasse sur Rhône 1 du 03/12/2016, en attente de votre date pour reprogrammation du match.

A.S du grésivaudan : Lu et noté.

Artas Charantonay F.C : Lu et noté.

Coordonnée Responsable Championnat : CARRETERO Christophe 06.99.88.64.01

Merci aux clubs de bien vouloir saisir leurs résultats sur Footclubs.

Penser à téléphoner aux arbitres.

La commission vous rappelle que vous devez faire parvenir la feuille de match par mail ou courrier au DIF 48h00 après la rencontre pour éviter l'amende de 50 €.

ATTENTION

Plusieurs clubs ne nous ont toujours pas fourni l'AOP (arrêté d'ouverture au public fait par la mairie),
Merci de faire le nécessaire auprès de leur mairie.

Ces informations doivent obligatoirement nous être communiquées par mail à l'adresse LRAFOOT.ORG

COUPE DEPARTEMENTALE FUTSAL U13, U15, U17 ET SENIORS FEMININES :

Les clubs intéressés par la Coupe Départementale Futsal pour les catégories nommées ci-dessus, sont invités à s'inscrire par courrier ou mail pour le 29/11/2016.

USVO : 2 équipes U13 et 1 équipe U15.

F.Salle O. Rivois : 1 équipe U13 et 1 équipe U15.

R.C.Alpin Futsal : 1 équipe U13 et 1 équipe U17.

FC Crolles-Bernin : 1 équipe U13 et 1 équipe U15.

COUPE DEPARTEMENTALE FUTSAL SENIORS :

Tirage au sort des ¼ de finales effectué par Mme MUFFAT-JOLY Marie Jeanne membre de la Commission Futsal le mardi 22/11/2016.

A jouer pour le 04/12/2016

Arbre de Vie 1 / JOGA 2 : Le vendredi 16/12 à 20h30 (Gymnase COSEC, Bourgoin-Jallieu).

Vie et Partage 2 / A.J.F.Chasse sur Rhône 1 : Lieu et date à définir.

Futsal Isle d'Abeau / R.C.Alpin Futsal 1: Le dimanche 18/12 à 19h00 (Gymnase St Hubert, L'Isle d'Abeau).

CHAMPIONNAT EXCELLENCE : Journée 6

A jouer au plus tard le 11/12/2016

Mistral Grenoble 1 / A.J.F Chasse sur Rhône 1 : Le vendredi 09/12 à 20h30 (Gymnase. AMPERT, Grenoble).

R.C.Alpin Futsal 1 / Club MartineroisFutsal 2 : Le dimanche 11/12 à 19h30 (Gymnase. Le Vergeron, Moirans).

AC Seyssinet / Futsal O.Rivois : Le dimanche 11/12 à 14h00 (Gymnase. Nominé, Seyssinet).

J.O.G.A 2 / Espoir Futsal 38 : Le samedi 10/12 à 17h00 (Gymnase Reynies Bayard, Grenoble).

Vie et Partage 2 / L'arbre de Vie 1 : Le samedi 10/12 à 18h00 (Gymnase. Croix de Verrine, Grenoble).

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE : Journée 5

A jouer au plus tard le 11/12/2016

Domarin As / Touvet Terrasse 2 : Le dimanche 11/12 à 11h00 (Complexe Sportif, Domarin).
NuxereteFs38 / L'Arbre de Vie 2 : Le samedi 10/12 à 17h00 (Gymnase Charles de gaulle, Noyarey).
Futsal Isle Abeau / Etoile Futsal C 2 : Le dimanche 11/12 à 19h00 (Gymnase David Douillet, Isle d'Abeau).
R.C.Alpin Futsal 2 / Pays Voironnais 2 : Le dimanche 11/12 à 19h30 (Gymnase Le Vergeron, Moirans).
Touvet Terrasse 1 / Etoile Futsal Club 1 : Le dimanche 11/12 à 18h30 (Salle du Bresson, Le Touvet).
A.J.F Chasse sur Rhône 2 / R.C. Virieu Futsal : Le dimanche 11/12 à 19h00 (Gymnase de Chasse sur Rhône).

Matches en retards :

1° journée : Etoile Futsal Club 1 / Arbre de vie 2 : Le dimanche 18/12 à 15h00 (Gymnase Gérard Philippe, Fontaine)
RC Virieu Futsal / Etoile Futsal Club 2 : Le samedi 17/12 à 20h00 (Halle des sports, Virieu).
A.J.F Chasse sur Rhône 2 / Touvet-Terrasse 2 : Le dimanche 18/12 à 19h00 (Gymnase de Chasse sur Rhone).
2° journée : Pays Voironnais 2 / A.J.F Chasse sur Rhône 2 : Le mardi 13/12 à 20h00 (Gymnase Lafaille, Coublevie).

CREATION DU CHAMPIONNAT FUTSAL U11 ET U13 :

Etoile Futsal Club : 2 équipes U11 et 2 équipes U13. Créneau du Gymnase le dimanche de 13h30 à 18h00.
F.C Isle d'Abeau : 1 équipes U11 et 1 équipes U13.
Pays Voironnais : 1 équipes U11 et 1 équipes U13.
M.D.H : 1 équipes U11 et 1 équipes U13. Créneau de gymnase le dimanche de 10h00 à 14h00
f. Salle O. Rivois : 1 équipes U11 et 1 équipes U13. Créneau à définir.

La première journée aura lieu le dimanche 08/01 au gymnase Aristide Berges à SEYSSINET. Seules les équipes engagées et dont les joueurs sont licenciés pourront participées à cette compétition.

COMMISSION DES REGLEMENTS

Tél. 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 06 DECEMBRE 2016

Présents : MM. BOULORD, BONO, MARTIN, REPELLIN, ROBIN, SEGHIER, VITTONI, PINEAU.

Excusés : MME STAËS, CHAMBARD.

COURRIERS

PONT DE CLAIX : match U 17 du 26/11/2016 : dossier transmis à la commission des arbitres.

LA BATIE DIVISIN : nous ne pouvons traiter une réserve qui n'apparait pas sur la feuille annexe à la feuille de match.

Votre capitaine, a-t-il posé et signé une réserve ?

REOUVERTURE DE DOSSIERS

N° 100 : ECHIROLLES / BOURGOIN JALLIEU – U19 – EXCELLENCE – MATCH DU 12/11/2016.

La commission, pris connaissance de la demande d'évocation du club de BOURGOIN-JALLIEU pour la dire recevable en application de l'art. 171.2 des R.G. de la FFF, et en ayant fait communication au club d'ECHIROLLES afin de lui permettre d'apporter ses observations, ce que ce club a fait le 23/11/2016.



PV N° 321 JEUDI 8 DECEMBRE 2016

Considérant que par décision en date du 23/10/2016, la Commission de Discipline a suspendu M. LASFAR Nabil, licence n° 2545117216 d'un match de suspension, suite à 3 avertissements, décision applicable à compter du 07/11/2016.

Considérant que ce joueur devait purger sa suspension le 12/11/2016.

Considérant qu'en application de l'art. 226.8 des R.G.de la FFF : « *La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension* ».

Dit que le joueur LASFAR Nabil, ne pouvait participer à la rencontre.

Par ces motifs : en application de l'article 23.1 des Règlements Généraux du district de l'Isère

La C.R. donne match perdu par pénalité au club d'ECHIROLLES pour en reporter le bénéfice au club de BOURGOIN-JALLIEU. (BOURGOIN-JALLIEU 4 points, 3 buts, ECHIROLLES 0 point, 1 point, 0 but)

Inflige une amende de 107€ au club d'ECHIROLLES pour avoir fait jouer un joueur suspendu,

Inflige une suspension de 1 match ferme au joueur LASFAR Nabil à compter du lundi 05/12/2016.

Transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

DECISIONS

N°131 : RO-CLAIX / HAUTE TARENTEISE – SENIORS FEMININES – EXCELLENCE – MATCH DU 3/12/2016.

Dossier ouvert pour match arrêté.

La commission, pris connaissance du rapport de M. le Président de la Commission Féminine du district de l'Isère, relatant les circonstances motivant l'arrêt de la rencontre, à la 82^{ème} minute.

Considérant que l'équipe de RO-CLAIX s'est trouvée à moins de 9 joueuses.

Considérant l'article 23-2-1 des règlements sportifs du District de l'Isère qui stipule : « Toute équipe abandonnant la partie pour quelque cause que ce soit ou se trouvant à un moment du match à moins de 9 joueuses (8 pour les masculins) sur le terrain sera battue par pénalité. »

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité (1 (un) point, 0(zéro) but) à l'équipe de RO-CLAIX pour en reporter le bénéfice à l'équipe de HAUTE TARENTEISE (4 (quatre) points, 3 (trois) buts).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation. Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

TRESORERIE LIGUE

En vertu de l'article 17 du règlement financier de la Ligue, les clubs suivants ne sont pas à jour de leur trésorerie au 15/11/2016.

Les équipes évoluant au plus haut niveau de ces clubs ci-dessous seront mises hors compétition en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, **avec date d'effet le 30/11/2016.**

581015	COLL. S. DES GUINEENS DE L'ISERE
614499	CTE SOCIAL DES EMPL. MUNICIPAUX (a déclaré forfait général)
681566	PLANET PHONE (n'a pas d'équipe engagée)

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD

SECRETAIRE
MARTIN Jean

COMMISSION SPORTIVE

Réunion du 06/12/2016

Présent(e)s : A. Brault/L. Mazzoleni/G.Bouat / B.Buosi / D. Guillard / D. Marchal / M. Hesni/ C. Maugiron

Excusés : J. Chambard/ F. Agaci

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

Planning : Les clubs suivants ont communiqué hors délais les plannings pour le week end du 10/11 décembre. Ces derniers ne seront donc pas mis à jour sur le site dans la rubrique championnat. En cas de litige seul l'horaire présent sur le site fera foi :

Liste des clubs concernés : Vinay, Formafoot BV, Estrablin, ECBF, Domène, Rives, Echirolles FC, Cessieu, Echirolles Surieux, Pays d'Alleverd, St Maurice l'Exil, FC Voiron Moirans, l'Isle d'Abeau, Nord Dauphiné, St Siméon, Pont de Claix

Utilisation de Footclubs pour la saisie des plannings :

Suite à la présentation faite à l'AG de l'utilisation de footclubs pour la saisie des plannings, certains clubs se sont approprié l'outil. Par contre il est constaté que dans de nombreux cas le club adverse interrogé ne répond pas. La commission demande au club de répondre afin de confirmer la prise d'information, même si son accord n'est pas nécessaire

U13

CHALLENGE FESTIVAL NATIONAL

Après que les deux premiers tours aient été joués, le règlement de cette compétition dans sa phase départementale, prévoit que le 3° tour soit disputé en pratique futsal. Les dates retenues pour ce tour sont le 28, 29 Janvier et le 4 et 5 Février. Pour l'organisation de ce 3° tour, la commission reçoit l'aide de la commission futsal pour l'organisation.

La commission sportive sollicite les clubs participants à ce challenge Festival pour mettre à disposition des gymnases sur les deux week-ends cités ci-dessus, soit en journée (organisation dans ce cas de 5 à 6 rencontres), soit en demi-journée (organisation de 3 rencontres). Il est bien précisé que les rencontres peuvent être soit le samedi, soit le dimanche. Les clubs pouvant répondre à cette sollicitation devront le signaler à la commission sportive par mail à l'adresse sportive@isere.fff.fr

La commission sportive lance aussi un appel à candidature pour l'organisation de la finale départementale de cette compétition prévue le 1° Avril. Le cahier des charges pour l'organisation de ces finales qui concernent 16 équipes de garçon et 6 à 8 équipes de filles est à la disposition des clubs sur simple demande auprès du secrétariat du district

Challenge Festival National : Les clubs pourront prendre connaissance des rencontres du 3° tour en fin de semaine sur le site du district dans la rubrique coupe. Les dates de ce tour sont celles indiquées ci-dessus. La programmation précise des dates et horaires des rencontres sera communiquée dès la connaissance des gymnases accueillant celles-ci



PV N° 321 JEUDI 8 DECEMBRE 2016

Reprogrammation :

2ème Division I: St GEOIRE EN VALDAINE 2/MOIRANS FC 2 le 17/12/2016

MOIRANS FC 2/ASCOL FOOT 38 le 18/02/2017

RIVES /MOIRANS FC 2 le 4/03/2017

CHALLENGES :

Feuilles de match incomplètes (Défi jonglage) : Gpt SUD DAUPHINE, VINAY, ECHIROLLES X2, IZEAUX

Non-retour des feuilles de défi jonglage :

Festival National : MARTINEROIS, GRESIVAUDAN, IZEAUX

Festival Isere : MARTINEROIS 2, JARRIE 2

Festival Repêchage : BELLEDONNE GRESIVAUDAN, BOURG D'OISANS, LE MOTTIER, ASCOL, CHARVIEU 3, BOURGOIN ASP, VAREZE, VALLEE D'HIEU

Tous les clubs cités ci-dessus sont amendés

Rappel important (le dernier): Pour les championnats Excellence et promotion d'excellence les feuilles de défi jonglage saison 2016/2017 sont à télécharger dans la rubrique foot animation, seules celle-ci seront prises en compte, renseigner le niveau, la poule, la date et le nom des équipes. Ne pas oublier le total des 8 meilleures performances. Pour info : victoire +2 points, perdant +1 point, feuille de défi mal remplie 0 point aux 2 équipes.

U15 A 11

Courrier : ECHIROLLES/EYBENS lu et noté :

1° Division B : La rencontre 4 MONTAGNES/ MARTINEROIS du 10 décembre est inversée et devient MARTINEROIS/ 4 MONTAGNES. Le match aura lieu au stade Auguste Delaune à 15h45

1° Division C : Le match BOURG D'OISANS / PIERRE CHATEL du 17 décembre sera reprogrammé à une date ultérieure

Responsable : **DAN MARCHAL Tél : 0624792638**

U17

Excellence : Suite à une suspension de terrain du club de Crolles le match du 10/12/16

Crolles / Bourgoin aura lieu au complexe sportif du Fontanil à 14h00

Promotion d'Excellence Poule B Journée 7 du 12/11 St André le Gaz / Isere Rhodanienne1 : il manque le résultat. Il est demandé aux deux clubs de fournir des explications

Reprogrammation matchs

1er Division Poule D

Journée 7 du 12/11 Gpt Isère Rhodanienne 2 / Lauzes 2 est reprogrammé au 04/02/17

Journée 9 du 26/11 Villefontaine / Mos 3 Rivières est reprogrammé au 21/01/17

Nord Dauphiné est déclaré forfait général suite à trois forfaits

U19

Félicitations au club de La Murette pour son parcours en Coupe Gambardella

SENIORS



Excellence : Demande de Martinérois, pas de réponse de Creys Morestel à ce jour.

1° Division A : St Marcellin 3 / La Murette se jouera le 29/01/2017 à 14h30

2° Division C : Velanne /ECBF 2 du 11 Décembre est inversé et se jouera à Chateauvillain. Accord des deux clubs

3° Division E : Le match CVL 38 3 / Union Nord Isère 3, du 11 Décembre est reporté au 18 Décembre à 12H00, du fait que CVL 38 à cette date ne peut utiliser que le complexe sportif de Luzinay sur lequel se disputeront ce 11 Décembre 3 rencontres (2 séniors et une féminine) et de plus Unifoot n'a pas répondu à une demande de CVL 38 par footclubs en date du 22 Novembre

Faramans : Horaire de vos rencontres séniors du dimanche 18 Décembre

Faramans 1 / Cessieu 2 à 14H30 et Faramans 2/ Cheyssieu 2 à 12H00

Courrier d'Artas Charantonay : L'équipe qui joue le challenge est votre équipe première, le match en retard de championnat est pour votre réserve.

SENIORS A 8

Toute modification doit être adressée à la commission par mail et non par SMS

VETERANS

Toute modification doit être adressée à la commission par mail et non par SMS

Le Co- Président

L. Mazzoleni

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END Du vendredi 16 décembre 2016 au dimanche 18 décembre 2016

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 17 décembre 2016

Match Cp de l'isere U15

AJAT VILLENEUVE / FC CROLLES 2 à 14h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 17 décembre 2016

Match U13

GF38/CLAIX / FOOT à 14h00

dimanche 18 décembre 2016

Match U19 HL

GF38 /AS LYON DUCHERE à 12h30

Match Excellence

FC2A / ST MAURICE EXIL à 14h30

TERRAIN VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH)

samedi 17 décembre 2016

Match Cp de l'Isère U17

FC MISTRAL / AS MARTINEROIS à 14h00

dimanche 18 décembre 2016

Match Féminines

FC MISTRAL / US LA MOTTE SERVOLEX à 12h30

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 17 décembre 2016

Match Cp de l'Isère U15

FC2A 2 /US ST PAUL DE VARGES à 13h30



PV N° 321 **JEUDI 8 DECEMBRE 2016**

<p>Match Cp de l'Isère U17 FC2A / CA GONCELIN à 16h00</p> <p>STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8) vendredi 16 décembre 2016 Match vétérans FC2A 2 / FC CROLLES 2 à 20h00</p> <p>TERRAIN CHARLES MUNCH – TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE) samedi 17 décembre 2016 Match U15 AS BAJATIERE / FC SURE 2 à 14h00</p>	<p>STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE dimanche 18 décembre 2016 Match seniors 4D AS TURQUOISE / FC BOURG D'OISANS à 14h30</p> <p>STADE VILLAGE OLYMPIQUE- - TERRAIN SYNTHETIQUE samedi 17 décembre 2016 STADE Match Cp de l'Isère U15 USVO / FC2A à 13h30</p> <p>Match Cp de l'Isère U17 USVO / US JARRIE CHAMP à 16h00</p>
---	---

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION DU MERCREDI 06 DECEMBRE 2016

Présents : M. GIROUD- GARAMPON, NARDIN, SABATINO, DA CUNHA VELOSO.

Excusés: Mr SERVE, FRANZIN, FARRAT.

COURRIER

ARBITRE :

VILELA Georges : Tenez la commission au courant de votre déménagement. Cette saison vous ne pouvez pas changer de club.

Quand vous aurez déménagé, la commission vous demandera une attestation de domicile.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DOSSIERS D'ARBITRES DE LA SESSION D'OCTOBRE 2016

ARBITRE	CLUBS	Demande de licence Faite	Dossier médical Enregistré	Dossier médical incomplet
ALBERTI Florian	Fc La Tour St Clair	NON	NON	
ARRAHMOUNI Adam	Deux Rochers	OUI	NON	
SEHAYEK Hedi	AM Tunisiens ST M d'Hères	OUI	OUI	X
BESSEYAN Kylyann	Cs Nivolas Vermeille	OUI	NON	
BONNAIRE Valentin	Fc La Tour St Clair	NON	OUI	
BOUTELDJA Amine	As Fontaine	OUI	OUI	X
BOUZOUZOU Hazid	Deux Rochers	OUI	NON	

CHAIB DRAA Malik	Fc Vallée de Guiers	OUI	NON	
DARTOIS Vincent	Fc Crolles-Bernin	OUI	NON	
DROGUET Theo	Fc Meyrié	NON	NON	
DURSUN Ayhan	Us Creys Morestel	OUI	OUI	X
FRANCOIS Louise	Fc Artas Charantonay	NON	NON	
HADDAD Salem	Fc Vallée De La Gresse	NON	NON	
KEFS Aymene	Fc Vallée de La Gresse	OUI	NON	
PILLITTERI Kevin	Fc Echirrolles	NON	NON	
TRAORE Mamadou	Fc Echirrolles	NON	OUI	X
TRINH Van Thibaut	Asieg	NON	NON	
ZULIN Clement	Cs Four	NON	OUI	

COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 6 décembre 2016

LES BONS DE FORMATIONS

Nous informons les clubs que les bons de formations pour cette saison seront acceptés jusqu'au dernier jour de la formation concernée. Au-delà, le District ne pourra plus vous les déduire de vos formations

FORMATION FUTSAL DECOUVERTE - 16 DECEMBRE 2016

Liste des stagiaires inscrits :

Nom	Prénom	Club
BENAOUN	Noureddine	F. C. CHAVANOZ
BENLAHRACHE	Mehdi	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
CHARKAOUI	Youcef	F. C. CHAVANOZ
COMMANDEUR	Adrien	C.S. NIVOLAS VERMELLE
HAMIDECHE	Karim	A. FUTSAL PONT DE CLAIX
HELAL	Wissem	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
HENNI CHEBRA	Shaineze	VIE ET PARTAGE
JACCON	Michael	VIE ET PARTAGE
MAGALHAES TEIXEIRA	Jorge	F. SALLE O. RIVOIS
MERIMI	Benyoubka	F.C. D'ECHIROLLES
SAFFI	Issa	F. C. CHAVANOZ
TALIB	Si Mohamed	RCA FUTSAL

Encadrement :

T. Bartolini Conseiller technique fédéral
D. Cazanove Educateur sportif

H. Laouar membre com. Technique

FORMATION GARDIEN DE BUT module 1

La Formation Gardien de But Module 1 est programmée les 10 et 11 avril 2017 à Sassenage.

L'inscription est ouverte en ligne.

OBJECTIFS

Encadrer des jeunes dans le cadre de l'entraînement des gardiens de but.

PUBLIC CONCERNE

Licencié de la Fédération Française de Football

PRE-REQUIS

Etre licencié(e) FFF

Etre âgé de 16 ans et plus

PROGRAMME

L'éducateur, le public et le jeu

Identifier l'activité du gardien dans le jeu

Identifier les caractéristiques des différents publics en vue de développer un comportement pédagogique adapté

L'éducateur et l'entraînement

Maîtriser les différentes parties d'une séance (jeu, situation et exercice) et adapter ses interventions pédagogiques en fonction de la partie dans laquelle l'éducateur se trouve.

Présenter la démarche générale d'enseignement partant du jeu pour aller vers le gardien et retourner au jeu.

L'éducateur en situation

Analyser sa pratique et faire part de ses difficultés

Maîtriser la démarche pédagogique

Maîtriser les méthodes pédagogiques inhérentes à chaque procédé d'entraînement

L'éducateur et l'accompagnement

Développer un climat relationnel favorable à l'épanouissement et l'engagement des gardiens durant l'entraînement et le match

Connaître l'organisation des pratiques et proposer un coaching du gardien adapté